



Changement d'annexe

PrSandoz® Tramadol

Cher client(e),

Sandoz Canada Inc. tient à vous informer d'un changement d'annexe à venir concernant le PrSandoz® Tramadol. En conformité avec une décision de Santé Canada, et **en vigueur dès le 31 mars 2022**, les comprimés de chlorhydrate de tramadol de 50 mg seront retirés de la *Liste des drogues sur ordonnance* et ajoutés en annexe sous la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

PRODUIT ACTUEL

PRODUIT	CONCENTRATION	DIN	FORMAT	CUP
PrSandoz® Tramadol (Prescription)	50 mg	02493764	Bouteille de 100 comprimés	0 57513 22027 2

NOUVEAU PRODUIT

PRODUIT	CONCENTRATION	DIN	FORMAT	CUP
Nsandoz® Tramadol (Narcotique)	50 mg	02493764	Bouteille de 100 comprimés	0 57513 22027 2

Le DIN, format et CUP du produit Sandoz demeureront inchangés, mais un nouvel emballage sera introduit avec le nom Nsandoz® Tramadol pour refléter le changement d'annexe.

Vous devez écouler vos présents inventaires de produits avant d'en commander de nouveaux. Cependant, en date du 31 mars 2022, les comprimés de chlorhydrate de tramadol de 50 mg devront être distribués comme étant des produits narcotiques.

Merci pour votre collaboration.

© Marque de commerce enregistrée appartenant ou utilisée sous licence par Sandoz Canada Inc.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec votre gérant(e) régional(e) des ventes Sandoz ou veuillez consulter la monographie de produit au sandoz.ca/fr/generiques ou en obtenir une copie en communiquant avec l'information médicale de Sandoz au 1-800-343-8839, poste 4636.